Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 040-214002529-20250407-CG2024_PHOTOV-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 07/04/2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présent	Nombre de sufrages exprimés
15	12	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstention : 0

Date de convocation
01/04/2025

Date d'affichage
01/04/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

09/04/2025

et publication du :

09/04/2025

Etaient présents:
: M. Philippe DUTOYA Maire, Mme Corinne BASTIAT, Mme Valérie BOUTET, M. Aurélien CIARAVINO, M. Laurent CLAVE, Mme Sylvie DAUNIS, M. Patrick DESTRIBOIS, M. Frédéric DESTRIBOS, Mme Nelly DULAU, Mme Sylvie DUPOUY, Mme Jacqueline IRIGOYEN, M. Eric LESBARRERES, Mme Maryse MOIMBÉ

Procurations:
M. Christophe BERGES donne procuration à M. Patrick DESTRIBOIS
M. Sebastien LOUBERE donne procuration à M. Laurent CLAVE

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :
M. Christophe BERGES, M. Sebastien LOUBERE,

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Mme Jacqueline IRIGOYEN

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 / Budget photovoltaïque

M. le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par la trésorerie à la clôture de l'exercice.

M. le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

Le conseil municipal ,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : d'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2024 / Budget photovoltaïque

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé M. le maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.

M. le maire
PHILIPPE DUTOYA

le(s) secrétaire(s) de séance
MME JACQUELINE IRIGOYEN

MAIRIE DE STE COLOMBE 40 (LANDES)